

Leberbergisches Wochenblatt.

JOURNAL DU JURA, CANTON DE BERNE.

N.° 51.

XIII. Jahrgang. *XIII.me Année.*

Pruntrut. Samstag, 19. Decem. 1829. *Porrentruy.* Samedi, 19 Décemb. 1829.

Schweiz.

Bern. Den 14. Dec. versammelte sich der große Rath zu seiner gewöhnlichen Wintersitzung. S. Exc. der Herr Amtsschultheiß von Watterwyl eröffnete die Sitzung mit einer Rede in welcher er die wichtigsten gegenwärtigen Verhältnisse unseres Vaterlandes, und den Gang der innern Verwaltung unseres Cantons in gediegenem Inhalt darstellte. Die Herren Tscharner, Sekretär der Brandassekuranzkammer, und Lehmann, von Langnau, wurden als neu eintretende Mitglieder beeidigt. Dem Herrn Fischer, gewesenen Oberamtmann zu Burgdorf, wurde die verlangte Entlassung unter Bezeugung der Theilnahme an den Gesundheitsumständen die dieses Begehren veranlaßten, gestattet. Ein einmüthiger Antrag des Collegiums von Rath und XVI. über die Auslegung eines Artikels des Reglements, betreffend die Wahlfähigkeit in den Kleinen Rath, wurde einstimmig angenommen. Auf

Suisse.

Berne. Le 14 décembre, le Grand-Conseil s'est réuni pour sa session ordinaire d'hiver. S. E. l'Avoyer en charge de Watteville, dans son discours d'ouverture, a présenté à l'assemblée, le tableau des relations extérieures les plus importantes de la patrie, avec celui de la marche de l'administration intérieure de notre Canton. MM. Tscharner, Secrétaire de la chambre d'assurance, et Lehmann de Langnau, ont été admis ensuite à prêter leur serment comme nouveaux membres. M. Fischer, ancien Grand-Baillif à Berthoud, ayant donné sa démission, le Grand-Conseil l'a reçu en lui témoignant ses regrêts de ce que l'état de sa santé ne lui permet plus de prendre part à ses travaux. Une proposition unanime du Collège du Petit Conseil et XVI concernant l'explication d'un article du réglement sur l'éligibilité au Petit-Conseil, a été adopté à l'una-

dieses hin schritt die Versammlung zur Wiederbesetzung der Stelle eines Mitgliedes des Kleinen Raths, welche durch den allgemein betrauerten Verlust des HgHerren Heimlichers von Kirchberger erledigt worden war, und es wurde an dessen Platz zu einem Heimlicher und Mitglied des Kleinen Raths erwählt: der Herr Carl Viktor May, eidgenössischer Oberst und gewesener Oberamtmann zu Büren. Dem Hrn. Boch, ursprünglich von Turin, wurde die Naturalisation zu Erwerbung des Bürgerrechts in Biel gestattet.

Türkey.

Constantinopel, 10. November. Vor einigen Tagen hatte man hier das seltsame Schauspiel, mehrere griechische Kauffahrer, mit aufgezogener griechischer Flagge, durch den großen Kanal ins schwarze Meer segeln zu sehen; sie waren meistens mit Oel und Wein befrachtet.

Der Courier de Smyrne schreibt aus Constantinopel vom 21 Okt.: „ Das auf Befehl des Sultans von dem Seliktar dem Admiral Makolm und dem englischen Botschafter in Tschiftlik gegebene Fest war äußerst glänzend und vom herrlichsten Wetter begünstigt. Der Seliktar machte bey der Tafel selbst die Honneurs, und vertheilte nach dem Gebrauch der türkischen Großen an alle Gäste reiche Geschenke.„

Aus Bucharest wird unterm 16. Nov. gemeldet: „ Gestern ist endlich die Festung Giurgewo von den Türken geräumt und den Russen übergeben worden. Das zur interimistischen Besatzung bestimmte Detaschement russischer Truppen zog an diesem Tage, nachdem die Türken die Stadt verlassen und die ihnen vorläufig in den Vorstädten angewiesenen Quartiere bezogen hatten, in schönster Ordnung mit klingendem Spiele ein, und wurde von den Einwohnern mit Enthusiasmus empfangen. Am 27. d. wird die türkische Besatzung mit Munition, nition, Mundvorrath und all' ihrer Habe nach Rustschuk übergeschifft. „

Griechenland.

Folgendes ist ein Auszug aus dem Bericht des Contreadmirals v. Rosamel an den Kriegsminister über das unglückliche Ereigniß in Navarin.

Rhede von Navarin den 19. November.

„ Ich beeile mich Ew. Ex. von dem schrecklichen

nimité; l'assemblée, a procédé ensuite à l'élection d'un membre du Petit-Conseil, dont la place est devenue vacante par le décès de M. le Conseiller de Kirchberger, regretté généralement; il fut remplacé par M. Charles-Victor May, Colonel fédéral, ancien Grand-Gaillif de Buren. La naturalisation a été accordée à M. Boch, originaire de Turin, pour pouvoir acquérir le droit de bourgeoisie à Bienne.

Turquie.

Constatinople, 10 *novembre*. Il y a quelques jours qu'on a eu ici le singulier spectacle de voir plusieurs bâtimens marchands portant pavillon grec, passer dans la mer Noire par le grand canal; leur cargaison consistait pour la majeure partie en vin et huile.

La fête donnée par ordre du Sultan à l'amiral Malcolm et à l'ambassadeur Anglais, par le Selictar à Tschistlik, a été extrêmement brillante el favorisée par le plus beau tems. Le Sélictar a fait lui même les honneurs à table, et a distribué de riches présens à tous les convives.

On écrit de Bucharest, en date du 16 novembre. Hier la forteresse de Giurgewo a été enfin évacuée par les Turcs, et remise entre les mains des russes. Après que les turcs eurent quitté la ville pour être logés momentanément dans les fauxbourgs, le détachement de troupes rnsses destiné à l'occuper, provisoirement, y a fait son entrée dans le plus bel ordre, la musique militaire en tête, les habitans l'ont reçu avec enthousiasme. Le 27 la garnison turque sera embarquée sur le Danube pour être transportée avec toutes ses munitions et ses propriétés à Rustschuk.

Grèce.

Voici l'extrait d'un rapport adressé au ministre de la marine par le contre-amiral de Rosamel, sur l'affreuse catastrophe de Navarin.

Rade de Navarin 19 novembre.

» Je m'empresse d'avoir l'honneur de rendre

Ereigniß Nachricht zu geben, welches unsere Armee in Morea in Trauer versetzt hat. Ein furchtbares Ungewitter brach in voriger Nacht um halb zwölf Uhr über Navarin aus. Der Blitz schlug in die Citadelle, entzündete das darinn befindliche Pulvermagazin, so daß es mit allen daselbst befindlichen Mauern und Gebäuden in die Luft flog. Die Verwüstung verbreitete sich ausserhalb des Forts, besonders über die Stadt, wo keine der elenden Hütten aus denen sie bestand gegenwärtig mehr bewohnbar ist. Etwas über hundert Canoniere und Genie-soldaten, welche die Casematten bewohnten, wurden ein Opfer dieses Unglücks.

„ Durch die bisher gemachten Nachsuchungen kennt man bereits den Verlust von 17 Todten und 78 Verwundeten, worunter ein Artillerie Officier, und 9 fehlende, welche vermuthlich noch unter dem Schutt begraben oder zerstreut sind.

Die auf der Rhede verursachte Erschütterung war so heftig daß jedes Schiff sich selbst vom Strahl getroffen glaubte, und innere und äussere Runden machen ließ um sich vom Gegentheil zu überzeugen. Gleich darauf erhielt ich Nachricht von dem geschehenen Unglück, und begab mich sogleich mit etwa 800 Seeleuten von allen Schiffen, vielen Fackeln und allen Hülfsleistungen welche die Flotte liefern konnte ans Land.

Es würde schwer seyn sich einen Begriff von dem schauderhaften Anblick zu machen, welchen wir vorfanden. Unter den eingestürzten Mauern und Casematten zog man die Verschütteten und Verstümmelten hervor, die welche noch lebten wurden der Sorgfalt der Aerzte der Armee und der Flotte übergeben. Die dichte Finsterniß machte diese Arbeit äusserst schwierig und mühsam; sie war sogar gefährlich, wegen den vielen tausend noch mit Pulver gefüllten Bomben und Granaten welche überall umher zerstreut lagen und zwischen welchen man vor unserer Ankunft unvorsichtigerweise Feuer angezündet hatte um hell zu sehen. Glücklicherweise hatte ein heftiger Regen die Lunten verdorben; eine derselben hatte Feuer gefangen aber ohne zu platzen, sie verbreitete jedoch einen panischen Schrecken unter der Menge. Sogleich wurde der Befehl gegeben alle Feuer auszulöschen und nur die Fakeln bei zu behalten.

compte à V. Exc. d'un événement horrible qui vient de plonger dans le deuil notre armée de Morée. Un orage épouvantable, a éclaté la nuit dernière à onze heures et demie sur Navarin. La foudre, tombée sur la citadelle, a communiqué le feu à la poudrière, qui y était renfermée, et a fait sauter en l'air tout ce qui se trouvait de murs et de bâtimens dans l'enceinte. Les dommages se sont étendus au dehors, principalement dans la ville, où pas une des mauvaises cases qui la composaient n'est aujourd'hui habitable. Cent et quelques soldats canonniers et du génie qui étaient logés dans les casemates, ont été victimes de ce désastre.

« Les recherches faites jusqu'à présent ont fait connaître 17 morts, 78 blessés, dont un officier d'artillerie et 9 hommes manquans, qu'on suppose encore enfouis sous les décombres ou dispersés dans les lieux où ils auraient pu se retirer après l'explosion.

« La commotion occasionnée en rade a été si forte que chaque bâtiment s'est crû atteint lui-même de la foudre, et a fait procéder à des rondes intérieures et extérieures pour s'en assurer. Peu après, j'ai été instruit du malheur arrivé à terre, et je me suis aussitôt transporté sur les lieux avec des corvées de tous les bâtimens (environ 800 hommes), de nombreux fanaux et tous les secours que l'escadre pouvait fournir.

« Il serait difficile de se faire une idée de l'affreux spectacle que nous avons trouvé. Les malheureuses victimes gisant parmi les débris des murs et des casemates écroulées ou sautées, ont été retirées, et celles qui vivaient encore ont été confiées aux soins des médecins de l'armée et de l'escadre. L'obscurité de la nuit a rendu ce travail extrêmement difficile et pénible; il a même été dangereux, à cause de plusieurs milliers de bombes et de grenades lancées par l'explosion qui couvraient le terrain, encore chargées, et au milieu desquelles on avait, avant notre arrivée, imprudemment allumé des feux pour s'éclairer. Heureusement une pluie abondante avait détruit les mèches; une d'elles cependant a pris feu et brûlé, mais sans éclater, et a causé parmi tant de monde une terreur panique. L'ordre a été donné aussitôt d'éteindre tous les feux et de ne conserver que les fanaux.

„ Die Hülfe welche die Mannschaft der Flotte bey diesem traurigen Ereigniß der Garnison von Navarin geleistet hat waren ihr unentbehrlich; denn ob sie gleich mit dem größten Eifer, alle möglichen Anstrengungen machte, so war sie doch nicht zahlreich genug um die fürchterlichen Schutthaufen hinweg zuräumen, auch hätte es ihr an einigen Materialien gefehlt. „

Publikation.

Unten beannte Auszüger, die dem an sie ergangenen mehrmaligen Aufgebott nicht Folge geleistet, und, nach eingezogenen Berichten, ohne die dazu erforderliche Bewilligung zu besitzen, fortgezogeu, oder sich in fremde Kriegsdienste haben anwerben laßen, werden auf Befehl MrHgh. des Kriegs-Raths aufgefordert, sich bis 31. künftigen Januar in der Kaserne N.° 1. in Bern einzufinden, um sich über ihr Ausbleiben zu verantworten. Die Verwandten der Aufgeforderten sind ersucht, dieselben davon in Kenntniß zu setzen; indem nach Verfluß obigen Termins diejenigen, so sich nicht gestellt haben, einem Kriegsgericht zur Beurtheilung werden übergeben werden.

1.° Christen Steffen von Sanen, Gemeiner der Artil. Comp. 4.
2.° Hans Rothenbühler von Lauperswyl, Gemeiner in der 5. Train-Abtheilung.
3.° Samuel Wiedmer von Langnau, Gem. der Sapeur Comp. 2.
4.° Jakob Zimmermann von Steffisburg, Gemeiner der C. C. 2. des III. Bataillon.
5.° Andreas Rohrbach von Guttanen, Gem. der S. C. 2. des IV. Batail.
6.° Nicolas Contin, von Courtételle, Gemeiner der C. C. 1. des VIII. Bat.

Geben auf Befehl des Tit. KriegsRaths, in Bern den 10. December 1829.

Kriegs-Kanzley.

Nachricht.

Da die Gemeinde Saugern, Oberamts Delsberg, sich im Fall befindet einen Glockenthurn neben ihrer Kirche zu bauen, so sind die Unternehmer und Arbeiter, welche diese Arbeit zübernehmen wünschen, eingeladen von den Plan und Devis nebst den Unternehmungs Bedingnissen der Arbeit in der

« Les secours que l'escadre a donnés dans cette malheureuse occasion étaient indispensables à la garnison de Navarin, dont l'ardeur et le zèle ont été au-dessus de tout éloge, mais qui, d'un côté, eût été insuffisante pour le déblaiement des énormes monçeaux de décombres, et, de l'autre, eût manqué de quelques matériaux. »

Publication.

Les élites dénommés au bas de la présente, ayant manqué à l'appel qui leur a été fait, et d'après les informations prises à ce sujet, ont quitté le pays ou se sont engagés au service militaire étranger, sans en avoir obtenu l'autorisation, sont sommés par ordre de LL. EE. du Conseil de guerre, de se présenter à la caserne, N.° 1, à Berne, d'ici au 31 janvier prochain, pour justifier leur absence. Les parens de ces individus sont invités de leur en donner connaissance, vu qu'après le terme fixé ci-dessus, ceux qui ne se seront point présentés, seront traduits devant un conseil de guerre pour être condamnés d'après la loi.

1.° *Chretien Steffen*, de Gessenay, soldat de la 4.e comp. d'artillerie.
2.° *Jean Rothenbuhler*, de Lauperswyl, soldat de la 5.e division du train.
3.° *Samuel Wiedmer*, de Langnau, soldat de la 2.e comp. de sapeurs.
4.° *Jacq. Zimmermann*, de Steffisbourg, soldat de la C. du C. N.° 2, du III. bataillon.
5.° *André Rohrbach*, de Guttannen, soldat de S. C., 2, du IV. bataillon.
6.° *Nicolas Contin*, de Courtételle, soldat C. C. 1, du VIII bataillon.

Donné par ordre de LL. EE. du Conseil de guerre, à Berne, le 10 décembre 1829.

Chancellerie de guerre.

Avis.

La commune de Soikière, Bailliage de Delémont, se trouvant dans le cas de bâtir une tour soit un clocher, à côté de son église, invite les entrepreneurs et ouvriers qui voudraient se charger de ce travail, à venir prendre connaissance des plan et devis, ainsi que des conditions de l'entreprise pour la

Meyerey Saugern Kenntniß zu nehmen und dann in dem Monat vom heutigen Tag weg, ihr schriftliches Anerbieten dem unterzeichneten Mayer einzuhändigen.

Saugern den 14. Christmonat 1829.

Unterschrieben: Brechet, Mayer.

main-d'œuvre, à la mairie de Soihière, et à fournir ensuite leurs soumissions par écrit au soussigné, Maire dudit lieu, dans le mois, à dater du présent jour.

A Soihière, le 14 décembre 1829.

Signé Brechet, *Maire.*

AVIS.

La place de voyer sur la route depuis la porte du Bourg de la ville de Porrentruy au centre du village de Courtemaiche, étant vacante; les aspirans pourront se présenter d'ici au 15 janvier prochain, chez M. Froté, inspecteur des routes du Bailliage, munis de bons certificats.

Porrentruy, 12 décembre 1829.

Greffe-baillival.

Le public est prévenu que les 28, 29 et 30 décembre courant, neuf heures du matin, à l'hôtel des Halles, il sera procédé devant le Notaire soussigné, à la vente volontaire par adjudication publique, de différens meubles meublans et autres effets mobiliers, tels que commodes, secrétaires, bois de lit, glaces, pendules, chaises, fauteuils, literie, linge de lit et de table, faïence, verrerie, argenterie, etc. etc.; le tout aux conditions dont les amateurs pourront prendre connaissance en l'étude dudit Notaire.

Porrentruy, le 14 décembre 1829.

Kohler, *Notaire de Bailliage.*

En exécution de la délibération de l'antorité tutélaire de la commune d'Asuel, du 15 décembre courant, N.° 10; à la requête du sieur François Fleury, cultivateur, demeurant en la commune d'Asuel, agissant en qualité de conseil judiciaire de Jeanne-Marie Mercay, fille majeure de la même commune d'Asuel, comme héritière de feu Jacques Mercay, ratelier, son frère décédé; il sera Mardi, 22 du mois courant, neuf heures du matin, par le ministère de M.e Bœchat, Notaire de Bailliage, à la résidence de Miecourt, procédé à la vente volontaire et définitive d'une maison d'habitation, située au bas du village d'Asuel, section A, N.° 53; d'un demi-journal de champ, en la lue, ban d'Asuel, section D, N.° 55; plus, divers effets mobiliers. Les amateurs pourront prendre connaissance et communication du cahier des charges, en l'étude du Notaire saussigné.

Miécourt, le 15 décembre 1829.

Bœchat, Notaire de Bailliage.

La ville de St. Ursanne donnera en amodiation, par enchère publique, une métairie dite la *Caperie*, située sur le territoire de ladite ville, de la contenance de 110 journaux, en pâturage, prés et terres labourables, pour entrer en jouissance au 23 avril prochain; cette enchère aura lieu le 28 décembre courant, huit heures du matin, à l'hôtel-de-ville dudit lieu.

St. Ursanne, le 19 décembre 1829.

Le Maître-Bourgeois en charge,

Bourquard.

A amodier le moulin de Charmoille à trois tournans, réparé à neuf, qui ne manque jamais d'eau. S'adresser au propriétaire, à Porrentruy.

La conformité de nom ou d'état donnant souvent lieu à des quiproquo désagréables, les soussignés, Ami Lesquereux, ci-devant instituteur et actuellement libraire, et Léo Lesquereux, depuis peu instituteur à la Chaux-de-fonds, prient le public et en particulier leurs correspondants, de ne pas les confondre l'un avec l'autre, et de leur adresser leurs lettres à chacun d'eux, sous sa qualification respective.

Ami Lesquereux, *libraire.*

Léo Lesquereux, *instituteur.*

Découverte importante des semelles de santé infaillibles contre les rhumatismes, les convulsions et la goutte.

Par mes méditations infatigables, des efforts assidus et des esssais faits sur moi-même, comme aussi par l'emploi que j'en ai fait sur des personnes atteintes des susdites maladies; j'ai enfin réussi a trouver un remède qui, parmi tous ceux connus jusqu'a-présent, est de la plus grande efficacité contre ces maladies. Ce remède consiste dans les semelles de santé indiquées ci-dessus. L'usage de ce remède a suffi chaque fois pour chasser et guérir de longues douleurs rhumatismales, les convulsions et la goutte, les douleurs de membres, les maux périodiques de tête, de dents, d'oreilles, inflammation des yeux, oppressions d'estomac, coliques venteuses, etc. etc., sans laisser aucune trace de ces maladies, et continuellement je reçois, à ma grande satisfaction, la confirmation des cures heureuses opérées par ce remède; d'ailleurs beaucoup de médecins célèbres en ont reconnu l'efficacité, ce qui est prouvé par des attestations authentiques.

Afin de faire connaître la manière dont ces semelles de santé doivent être employées, et pour preuves qu'elles sont véritables, chaque paire sera enveloppée d'une instruction munie de mon sceau et de ma signature, comme en étant l'inventeur.

Ces semelles de santé se trouvent uniquement et véritables, à Bienne, chez M. Jean-Amédée Kœnig, libraire.

Signé C. Willer.

Getraidepreise des Kornmarkts in Bern, vom 8. December 1829.

Mittelpreis von einem Mäß

Kernen . . . 20 btz. 2 rap.

Gerste . . . 7 btz. 5 rp. — 10 btz. 5 rp.

Haber der Mütt 60 „ 0 „ — 120 „ 0

Prix des grains au marché de Berne, du 8 décembre 1829.

Prix moyen du boisseau

Epeautre égrugé, 20 bz. 2 rap.

Orge . . . . 7 bz. 5 rp. — 10 bz. 5 rp.

Avoine (le sac) 60 » 0 » — 120 » 0

Kornmark-Preis.

Pruntrut, den 17. December 1829.

Mittel-Preis.	Das Bern-Mäs. Batz.	Rap.
Kernen	18	—
Mischelkorn	15	—
Haber	5	—
Gersten	12	—
Paschi	8	—
Wicken	9	—
Erbsen	—	—

Delsperg, den 16. December 1829.

Kernen	20	5
Roggen	13	—
Gersten	12	—
Erbsen	20	—
Linsen	—	—

PRIX DES GRAINS.

Porrentruy, du 17 décembre 1829.

Prix moyen.	La mesure de Berne. Batz.	Rap.
Epeautre égrugé	18	—
Epeautre mélangé	15	—
Avoine	5	—
Orge	12	—
Boige	8	—
Vesces	9	—
Pois	—	—

Delémont, du 16 décembre 1829.

Epeautre égrugé	20	5
Seigle	13	—
Orge	12	—
Pois	20	—
Lentilles	—	—

Porrentruy. Pain blanc, la livre, 12 rap. Pain mi-blanc, 10 rap. Pain bis, 8 rap. Le bœuf, la livre, 21 ½ rap. Le veau, 23 ⅓ rap. Le mouton, 23 rap.

Delémont: Pain blanc, la livre, 14 rap. Pain mi-blanc, 12 rap. Pain bis, 10 rap. Le bœuf, la liv., 21 rap. Vache, 15 rap. Le veau, 17 ½ rap. Le mouton, 22 ½ rap.